

► communiqué de presse

07.05.2019

Correspondant: Thomas GIJS

T: 02/557.33.48

E-mail: thomas.gijs@ibz.fgov.be

F: 02/557.33.67

Sécurité incendie en 2018 : le nombre d'habitations munies de détecteurs de fumée stagne

Le Belge moyen ne se préoccupe pas beaucoup de la sécurité incendie dans son habitation. À peine une personne sur quatre s'en inquiète. En outre, seuls trois Belges sur cinq sont prêts à investir dans la sécurité incendie.

A partir de 2020, l'installation de détecteurs de fumée sera obligatoire dans toutes les habitations en Flandre comme en Wallonie, et dans toutes les locations à Bruxelles. Pourtant, à l'heure actuelle, seuls sept Belges sur dix ont installé un détecteur de fumée. Bien que ce pourcentage reste plus ou moins stable, le nombre de détecteurs de fumée à Bruxelles est en baisse.

En parallèle, au moins 54 personnes ont encore perdu la vie à la suite d'incendies domestiques en 2018.

Fin 2018, l'ANPI (l'Association nationale pour la lutte contre l'incendie et le vol) et le SPF Intérieur ont organisé un sondage biennal online auprès de 2143 Belges. L'objectif ? Obtenir un aperçu de la position du Belge par rapport à la sécurité incendie, au degré de conscience des risques dans sa propre habitation, et au comportement qu'il adopte vis-à-vis de ces risques.

Les chiffres dévoilent quelques points préoccupants.

1 Belge sur 4 ne pense toujours pas à la sécurité incendie

À la question "*pensez-vous parfois aux risques d'incendie dans votre habitation ?*" 25 % répondent "*Jamais*". Nous devons donc constater que, malgré toutes les campagnes de prévention et l'attention médiatique permanente pour les incendies domestiques, le Belge semble toujours penser que ce genre d'accident n'arrive qu'aux autres, et qu'il n'y a donc pas – littéralement - péril en leur demeure. En moyenne, 4 Belges sur 10 ne prévoient aucun budget pour la sécurité incendie.

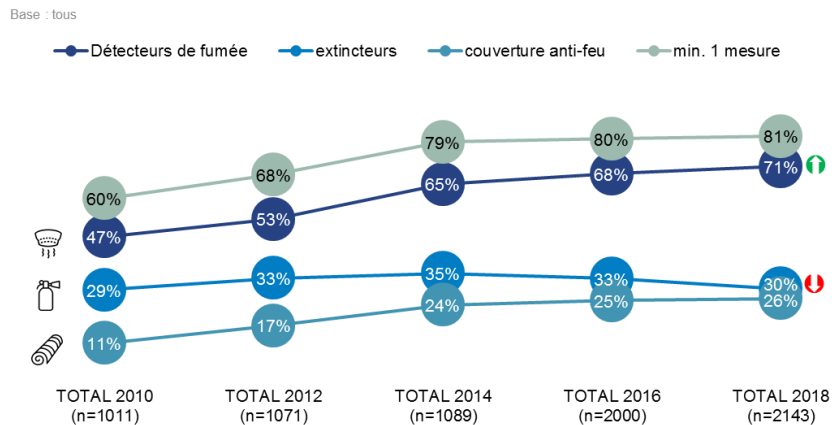
Il est pourtant possible d'obtenir une protection suffisante avec un budget modique. Dans une habitation moyenne, il faut prévoir environ 5 détecteurs de fumée. Ceux-ci coûtent environ 25 euros chacun. Avec cet investissement unique de 125 euros, l'habitation est protégée pour une période de 10 ans. Par an, une telle protection coûte donc 12,5 euros, soit à peine plus d' 1 euro par mois !

Le nombre de détecteurs de fumée reste stable (ou est en baisse)

Environ 7 Belges sur 10 ont installé, au minimum, un détecteur de fumée dans leur habitation. Ce chiffre n'a presque pas bougé en 2018.

Les différences entre les Régions ont, par contre, continué d'exister l'année passée.

Ainsi, il y a toujours plus de détecteurs de fumée en Wallonie (85%) qu'en Flandre (64%). À Bruxelles, le nombre de détecteurs de fumée a même diminué, passant de 75% à 65%. Seules 253 personnes ont été sondées, la marge d'erreur est donc relativement importante (6%), mais cela constitue déjà un signal d'alarme.



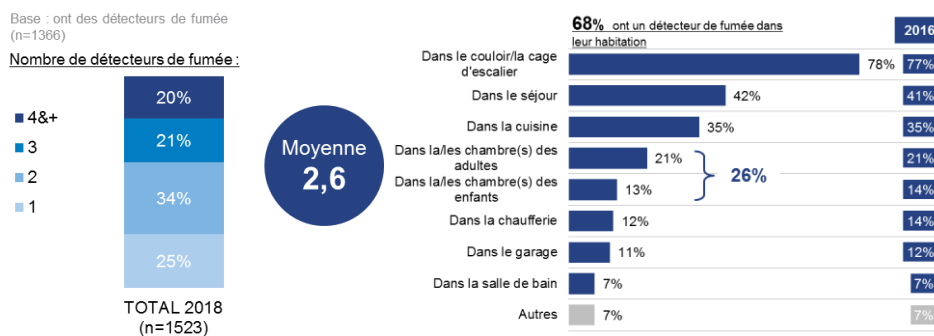
Pour rappel:
 Depuis 2015, les détecteurs de fumée sont obligatoires dans chaque habitation en Wallonie et dans les locations à Bruxelles.
 En Flandre, l'obligation d'installer des détecteurs de fumée est introduite progressivement.
 D'ici 2020, chaque habitation en Flandre devra disposer de détecteurs de fumée.

Il est frappant de constater que, parmi les Belges n'ayant pas fixé de détecteur de fumée, 1 sur 5 en ait au moins un rangé dans son armoire.

Nous remarquons également que 13% des Belges ne sont pas disposés à installer des détecteurs de fumée. Ils expliquent ce refus par le fait qu'il ne s'agit pas d'une obligation (!), parce qu'ils louent (et que c'est le bailleur qui est tenu d'installer des détecteurs de fumée), ou parce que ce n'est pas important ou trop cher.

Dans les habitations disposant effectivement de détecteurs de fumée, on en dénombre en moyenne plus de 2 (2,6 par habitation). En général, ceux-ci sont situés dans le couloir ou dans la cage d'escalier, où ils sont obligatoires.

Nous constatons également qu'une habitation sur cinq dispose de 4 détecteurs de fumée ou plus. Le conseil d'installer des détecteurs de fumée dans les espaces de vie, les débarras, et les chambres, en plus de ceux qui sont obligatoires, est bien suivi dans ces cas-là.



4 Belges sur 10 n'entretiennent pas leur détecteur de fumée

4 Belges sur 10 ne font rien pour garder leurs détecteurs de fumée en bon état.

Pourtant, il est nécessaire de les dépoussiérer et de les tester une fois par mois, par exemple.

Chez 7% des Belges, le plus vieux détecteur de fumée a été fixé il y a plus de 10 ans.

La durée de vie d'un détecteur de fumée est d'environ 10 ans. Après cette période, le bon fonctionnement du mécanisme de détection n'est plus garanti, et il doit être entièrement remplacé.

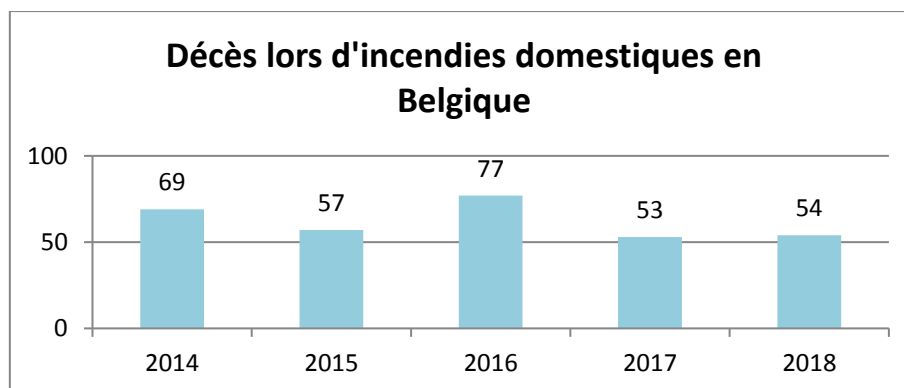
La dernière génération de détecteurs de fumée pour les habitations est actuellement à un prix abordable (certains sont déjà à moins de 25 euros). Ces nouveaux détecteurs sont munis d'une pile inamovible qui a une durée de vie de 10 ans.

À condition de bien l'entretenir et de le tester, vous pouvez vous fier à ce détecteur pendant 10 ans.

Le nombre de victimes lors d'incendies domestiques reste identique

L'installation de détecteurs de fumée, et l'élaboration d'un plan d'évacuation ayant fait l'objet de discussions, vous permettent de quitter à temps votre habitation quand un incendie se déclare.

L'importance de cet aspect ne peut être sous-estimée. En Belgique, plus de 5 personnes par million d'habitants en moyenne perdent encore la vie dans un incendie.



En 2018, au moins 54 personnes ont perdu la vie. La répartition de ces décès sur les 3 Régions est la suivante :

Flandre : 16 décès - 2,4 victimes/millions d'habitants

Wallonie : 33 décès - 9,1 victimes/millions d'habitants

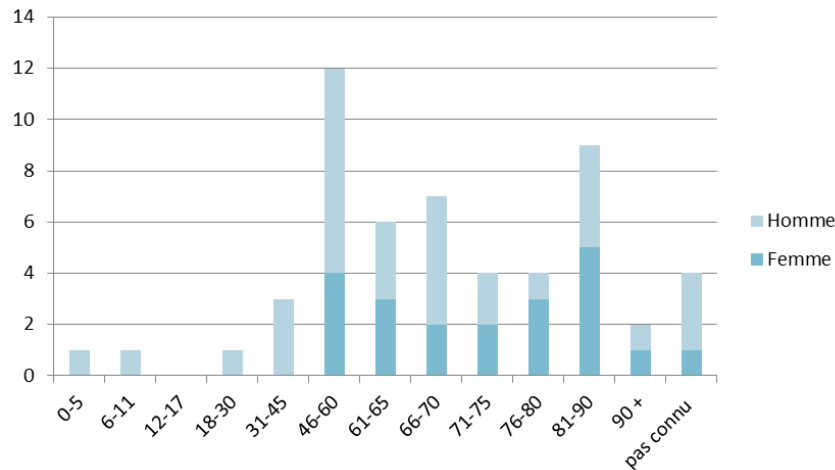
Région bruxelloise : 5 décès - 4,2 victimes/millions d'habitants

La plupart des victimes sont décédées en Wallonie. C'est dans cette Région que le nombre de victimes par millions d'habitants est le plus élevé.

Cela concerne plus les hommes que les femmes, et des personnes relativement âgées.

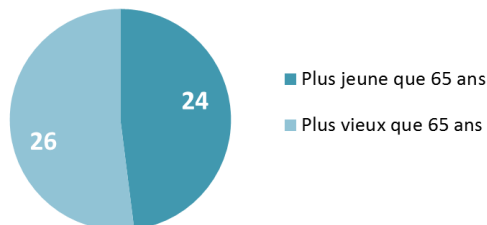
En 2018, 54 personnes sont décédées à la suite de 48 incendies domestiques fatals, dont 33 hommes et 21 femmes. Le nombre d'hommes qui ont perdu la vie dans un incendie domestique fatal est significativement supérieur au nombre de femmes.

Victimes d'incendies domestiques fatals par categorie d'age

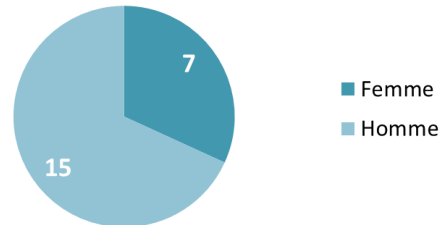


Le pourcentage des victimes de 65 ans parmi les victimes d'incendies domestiques fatals (52%) est plus grand que le pourcentage des 65 ans dans la population belge totale (18%). Les seniors ont environ 2,5 fois plus de risques de décéder dans un incendie domestique. Ce taux est comparable à celui des années précédentes.

Séniors dans les victimes d'incendies domestiques fatals



Proportion homme/femmes dans les victimes dans la catégorie 18-65 ans



Les hommes au sein de la population active (18 -65 ans) sont davantage victimes d'un incendie que les femmes (68 %). Surtout quand on sait que la proportion hommes/femmes parmi la population belge est quasi égale.

La direction Prévention incendie de la DG Sécurité & Prévention du SPF Intérieur a comme mission de sensibiliser les citoyens à la sécurité incendie dans leur propre environnement.

Le citoyen moyen n'est pas encore pleinement convaincu de l'importance d'installer suffisamment de détecteurs de fumée (pour être prévenu à temps d'un incendie) et de bien préparer son plan d'évacuation (pour quitter son habitation à temps).

Par ailleurs, il n'est pas non plus tout à fait conscient de la responsabilité qui est la sienne de garantir sa sécurité en cas d'incendie dans son habitation (mais souvent aussi celle des personnes qui l'entourent).

En 2019, nous améliorerons cet aspect en collaboration avec les services d'incendie que nous soutenons en leur proposant des supports adéquats, mais également en attirant l'attention du grand public sur le thème de la sécurité incendie par le biais des médias.



Contacts presse

Thomas GIJS (fr)
T 02 557 33 48
M 0473 81 77 26
thomas.gijs@ibz.fgov.be

Gaetan WILLEMS (nl)
T 02 557 35 31
M 0476 96 94 28
gaetan.willems@ibz.fgov.be

Suivez notre actualité sur www.BeSafe.be et sur twitter : @BeSafeBEL

Boulevard de Waterloo 76
1000 Bruxelles

T 02 557 33 99
F 02 557 33 67

vps@ibz.fgov.be
www.besafe.be